

République Française
Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Baptiste BON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 22

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre, FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Catherine BERTHERAT, Luc BOUDET, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Sylvie MICHEL, Christian PERRET

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

OBJET :

Secrétaire de séance : Amélie MAZURCZAK

Tarifs

Pouvoirs :

Mandants

Mandataires

/

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 10 avril 2026, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 5 mai 2026.

Comme à chaque changement d'exercice budgétaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs municipaux pour l'année à venir.

Il est proposé d'appliquer les barèmes suivants pour l'année 2026 :

CIMETIERE			
Durée	Emplacement 2.50m² (1m x 2.50 m)	Emplacement 5 m² (2m x 2.50 m) + 0.30 m (intertombe)	Concession en columbarium
15 ans	200 €	500 €	450 €
30 ans	350 €	1 000 €	900 €
50 ans	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Mineurs (durée 15 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Taxes d'inhumation, taxe de dispersion des cendres, taxe de scellement d'urne	30 €
Taxe de vacation	13 €
Taxe de mise en caveau provisoire	gratuité les 3 premiers mois, puis 60 € par mois pendant 3 mois (durée maximale : 6 mois)

SALLE DES FETES

HABITANTS DE LA COMMUNE, ET PERSONNEL COMMUNAL :

Samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 18h30)	500,00 € la première location 650,00 € la deuxième location et les suivantes
Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 12h00)	600,00 € la première location 750,00 € la deuxième location et les suivantes

<u>MARIAGE</u> Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 9h00)	800,00 €
--	-----------------

EXTERIEURS A LA COMMUNE :

Samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 18h30)	700,00 €
Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 12h00)	780,00 €

<u>MARIAGE</u> Vendredi + samedi + dimanche (remise des clés le vendredi à 9h00)	1 000,00 €
--	-------------------

Tarifs applicables pour toute location à compter du 23 avril 2026 sauf ceux qui ont déjà signé un contrat et qui ont pu bénéficier de anciens tarifs

Autres tarifs :

VAISSELLE	50,00 €
ECRAN	40,00 €
ECRAN + VIDEOPROJECTEUR	70,00 €
MANGE DEBOUT	10,00 € l'un sans housse 6 dispo

Dégradation de matériel :

Assiette	6,00 €
Verre	3,00 €
Fourchette, cuillère à soupe, couteau, cuillère café	6,00 €
Matériel de cuisine	Prix d'achat en remplacement
Table	150,00 €
Chaise	30,00 €
Ecran	500,00 €
Micro ondes	300,00 €
Trancheuse	Suivant devis, ou 500,00 € en remplacement
Vidéo projecteur	Suivant devis, ou 1500,00 € en remplacement
Clefs	120,00 € par clef
Mange Debout	100,00 €

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL					
	1 page	1/2 page	1/3 page	1/4 page	1/8 page
Extérieurs	102,50 €	82,00 €	61,50 €	41,00 €	20,50 €
Craintilleux	77,00 €	62,00 €	46,00 €	31,00 €	16,00 €
Nos commerces	46,00 €	31,00 €	15,00 €	12,00 €	10,00 €

PANNEAU LUMINEUX	
1 mois	100 €
15 jours	70 €
1 semaine	40 €
1 semaine par mois pendant 6 mois	150 €

ENFANCE (vote en juillet de chaque année)

CENTRE DE LOISIRS (à partir des vacances d'été)				
Quotients familiaux	0 - 500	501 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
Journée (repas + goûter)	7,00	11,00	16,50	18,00
Demi-journée (sans repas)	3,00	5,00	8,00	8,50
Demi-journée (avec repas)	5,50	8,00	11,00	12,50

Familles extérieures à Craintilleux et Rivas et dont le quotient familial est supérieur à 700, majoration de 1,50 € à la journée ou 1 € à la demi-journée.

ACCUEIL PERISCOLAIRE (à partir de la rentrée de septembre)			
MATIN ET SOIR			
Quotient familial	0 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
La demi-heure	1,10 €	1,15 €	1.20 €
MIDI			
L'heure garderie de midi	1.00 €		

ETUDES SURVEILLEES	
1,10 € par heure	

RESTAURANT SCOLAIRE (vote en juillet pour application à partir de la rentrée de septembre)	
QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.35 €
701 à 1049	4.45 €
Supérieur à 1049	4.55 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- *d'approuver les tarifs comme exposés ci-dessus*
- *d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces tarifs.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance



Amélie MAZURCZAK

Le Maire,



Baptiste BON